

Conditions générales de vente et de prestation de services

Les présentes conditions générales de vente et de prestations de services régissent les rapport entre la S.A.R.L. AM Paris, sis 16 boulevard Saint-Germain Paris 5^e, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 491 508 461, ci-après dénommée « La société » et le client qui achète les produits et/ou services et l'utilisateur final des produits et services que celui-ci soit le titulaire et/ou payeur de l'abonnement ou non ; le client et l'utilisateur final sont ci-après dénommés soit « le client », soit « l'utilisateur ».

Les produits et services vendus par la société sont commercialisés indifféremment sous la marque AMParis ou sous la marque Sensilia, cette dernière étant la propriété exclusive de la société.

1. L'offre

L'offre se compose d'un ensemble formé d'un ordinateur, de logiciels développés par la société, d'un accès à un bouquet de services développé par la société accessible exclusivement à partir de l'ordinateur fourni avec l'offre via le réseau internet, d'un ou plusieurs périphériques.

L'ordinateur et les périphériques peuvent être des produits ne portant pas la marque de la société et non fabriqués par elle. L'offre matérielle varie selon les différentes formules disponibles sur le site internet <http://www.sensilia.com> ou sur les bons de commande en cours de validité.

Les logiciels ne peuvent pas être vendus séparément de l'offre et ne peuvent être installés sur un autre ordinateur que celui fourni avec l'offre.

Le client devra utiliser l'offre Sensilia telle qu'elle est prévue.

Pour permettre le fonctionnement du système, l'utilisateur doit disposer d'un abonnement ADSL souscrit auprès d'un opérateur. La société ne propose pas de tels abonnements.

2. Souscription de l'abonnement

Pour bénéficier de l'offre Sensilia, le client souscrit un abonnement auprès de la société.

Les conditions tarifaires de l'abonnement varient selon l'offre, ou formule, choisit par le client lors de la souscription.

L'abonnement se compose :

- d'une redevance mensuelle fixe payable tous les 5 du mois par prélèvement automatique ;
- d'un forfait préparation unique payable à la commande. Ce forfait couvre les coûts de personnalisation de l'ordinateur et des logiciels, la manutention, les frais d'expédition et une heure d'assistance téléphonique destinée à accompagner le client dans l'installation de son matériel
- d'un dépôt de garantie. Ce dépôt garantit la société contre la non restitution du matériel par le client dans la cas où l'abonnement viendrait à être résilié avant la durée minimale telle de définie ci-après. Si l'intégralité des échéances du client ont été réglées, le dépôt de garantie est intégralement restitué sans frais au client le mois suivant la fin de la période minimale.

La souscription d'un contrat d'abonnement se fait exclusivement en ligne sur le site internet www.sensilia.com par voie électronique. Un processus de validation de la commande par saisie successive de données permet au client de faire les éventuelles modifications de son contrat avant validation et enregistrement définitif de celui-ci. En cochant la case « J'ai pris connaissance des conditions générales de vente et je les accepte » puis en cliquant sur le bouton « Envoyer ma commande », le client confirme la conclusion du contrat d'abonnement ainsi que son acceptation pleine, entière et sans réserve de l'intégralité des présentes conditions.

Les informations fournis par le client durant le processus de commande sont enregistrées sur le serveur de la société, cet enregistrement constitue une preuve de la nature, du contenu et de la date de la souscription de l'abonnement, ainsi que du consentement du client.

3. Droit de rétractation

Le client dispose d'un droit de rétractation d'une durée de sept jours francs à compter de la date de réception du logiciel et du matériel. Il devra notifier son droit de rétractation par lettre recommandée avec accusé réception adressée à la société dans ce délai de sept jours. Si le client utilise le matériel et le service objet de l'abonnement avant la fin du délai de sept jours francs, il perd la faculté d'exercer son droit de rétractation. En cas de rétractation, le client retournera à ses frais, dans l'emballage d'origine le matériel précédemment reçu.

La société remboursera au client au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle le droit de rétractation a été exercé les sommes perçues sous déduction éventuelle des frais de réparations et de remise en état engagés.

4. Prise d'effet et durée de l'abonnement

La durée d'abonnement commence le jour de réception de l'ordinateur par le client.

La durée de l'abonnement est au minimum de 24 mois. Au-delà de cette durée minimum, l'abonnement est reconduit tacitement de mois en mois jusqu'à dénonciation.

L'abonnement peut être résilié au terme de la période minimum par lettre recommandée adressée avec accusé de réception à la société.

La résiliation est effective après un préavis de 60 jours après la date de réception de la lettre de résiliation par la société. Les services fournis par la société sont arrêtés le 61^e jour suivant la réception de la lettre de résiliation.

Le client reste redevable de son abonnement durant la période du préavis.

L'abonnement peut être résilié à titre exceptionnel à tout moment sans préavis dans les cas de décès de l'utilisateur principal ou d'hospitalisation d'une durée supérieure de trois mois (pour la même hospitalisation) de l'utilisateur. Dans ce cas, le justificatif correspondant doit être adressé à la société ; dix jours après la réception du justificatif, l'abonnement est résilié. Si la durée de l'abonnement effectif est inférieure à la durée minimale de 24 mois, le client ou son représentant pourra soit conserver le matériel moyennant le versement d'un solde calculé par la société, soit retourner le matériel à la société.

L'abonnement peut être résilié par la société à tout moment et sans préavis en cas de non paiement d'une ou plusieurs échéances mensuelles d'abonnement.

5. Propriété du matériel et des logiciels

Le matériel reste la propriété entière de la société pendant la durée minimum de l'abonnement.

Au terme de cette durée, sous réserve que le client ait payé la totalité des échéances mensuelles, la propriété du matériel est transféré au client.

Les logiciels restent la propriété exclusive de la société ; le client bénéficie d'un droit d'usage et d'accès aux services en ligne durant la durée de son abonnement. Ce droit d'usage exclut tout droit de reproduction

6. Garantie

Les matériels sont garantis pour une durée d'un an à compter de la date de leur réception.

La garantie ne s'applique pas à la réparation des dommages résultant d'une cause externe à l'appareil, d'un emploi, d'une installation ou d'un branchement non conformes aux spécifications ou prescriptions données.

Les cartes RFID ne sont pas garanties.

En cas de panne, le client doit contacter les services de la société qui lui fournira toute instruction utile pour le dépannage et le retour éventuel du matériel défectueux. Un diagnostic effectué par les services de la société permettra d'autoriser un retour en atelier. Aucun retour ne sera accepté sans accord préalable de la société.

Dans le cadre de la garantie, les frais de ports de retour pourront être remboursés au client à la condition que le client adresse à la société l'original de la facture du transport.

Les produits fournis et fabriqués par des tiers sont garantis par ceux-ci pour une durée d'un an.

Il est expressément convenu que toute modification du matériel effectuée par le client met fin à la garantie, y compris à la garantie légale.

Par toute modification du matériel, il faut entendre toute installation de composant(s) (carte, mémoire, disque, lecteur externe...), tout branchement de périphérique(s) autre que ceux fournis par la société, toute installation, toute désinstallation de logiciel(s) de quelque nature qu'il soit y compris du système d'exploitation, toute

modification de la configuration initiale telle que paramétrée par la société préalablement à l'expédition de la commande.

7. Paiement

Les paiements des échéances mensuelles de l'abonnement se font exclusivement par prélèvement automatique bancaire, d'avance au 5 de chaque mois. A cette fin, le client fournit à la société une autorisation de prélèvement.

Le client ne pourra être livré de sa commande qu'après réception par la société de la dite autorisation.

En cas de rejet de prélèvement(s), la société se réserve le droit de suspendre l'accès aux services et de résilier sans préavis l'abonnement du client. La suspension du service et la résiliation de l'abonnement pour échéance(s) impayée(s) n'éteignent pas la dette du client qui reste redevable de la ou des échéances impayées. Le société se réserve le droit de toute action pour recouvrer ses créances.

Le paiement du forfait préparation et du dépôt de garantie s'effectue par chèque bancaire. Le client ne pourra être livré de sa commande qu'après bon encaissement par la société du chèque.

Le remboursement du dépôt de garantie sera effectué par la société au client par chèque bancaire au terme de la période minimale de 24 mois et sous réserve du bon règlement par le client de la totalité de ses échéances mensuelles.

8. Responsabilité de la société

La société s'engage à mettre en œuvre toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires pour assurer au client les prestations prévues. Le société n'a en aucun cas une obligation de résultat.

La responsabilité de la société ne pourra être recherchée qu'en cas de faute dûment prouvée.

La responsabilité de la société ne pourra être engagée dans les circonstances suivantes : défaillance du réseau de télécommunication ou des opérateurs de télécommunication, défaillance ou panne de l'installation électrique du client, utilisation non conforme du matériel ou des logiciels, dégradation du matériel du fait du client, modification du matériel et des logiciels par le client, déclaration erronée du client, suspension du service pour non paiement d'une échéance...

La société n'est pas responsable des préjudices indirects subis par le client tels que, sans que cette liste soit limitative, la perte de données, la perte de chiffre d'affaires, la perte d'exploitation, le manque à gagner ou toute prétention formulée par un tiers quel qu'il soit à l'encontre du client.

La société n'ayant qu'une obligation de moyen, elle ne peut être responsable de la perte de données stockées sur ses serveurs, et des conséquences directes et indirectes de cette perte.

La société n'est pas responsable du bon fonctionnement de la connexion Internet du client. C'est le fournisseur d'accès à Internet du client qui doit assurer la maintenance et le suivi de la connexion du client. Le défaut de connexion Internet, quelle qu'en soit la cause, ne peut donner lieu à suspension ou résiliation de l'abonnement ni au remboursement des échéances perçues pendant la période de non-fonctionnement de la connexion.

9. Protection des données personnelles

Lorsque le client valide une commande, il accepte que la société stocke, traite et utilise les données collectées pour pouvoir traiter sa commande.

Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès et de modification de ces informations, en adressant une demande par courrier au siège de la société : AMParis. 16 boulevard Saint-Germain 75005 Paris.

10. Différents, loi applicable et compétence

Ce contrat est soumis à la loi française. Le Tribunal compétent en cas de litige est le Tribunal de Commerce de Paris.